



ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

SOLIDARITE, JEUNESSE ET SPORTS

CENTRE AQUATIQUE : Avenant n° 2 à la concession

Le délai de convocation en matière de délégation de service public est de 15 jours et de 10 jours pour les budgets. En conséquence, un ordre du jour complémentaire vous sera transmis en début de semaine prochaine.